



ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

- Point 16 :** Amélioration de la supervision de la sécurité
Point 16.2 : Transition vers une approche systémique complète pour la réalisation des audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)

**DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE SYSTÉMIQUE COMPLÈTE
POUR LA RÉALISATION DES AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ**

(Note présentée par la Fédération de Russie)

SOMMAIRE

La présente note contient une proposition visant à développer l'approche systémique complète pour la réalisation des audits de supervision de la sécurité, incluant la transition future vers la supervision du niveau de sécurité dans les divers États.

RÉFÉRENCES

A35-WP/7
Doc 9828

1. INTRODUCTION

1.1 Lors de son examen des propositions relatives à l'élaboration du concept général de la supervision de la sécurité, la 32^e session de l'Assemblée a déterminé la nécessité de mettre sur pied un programme de mise en œuvre à long terme dans le cadre de l'OACI.

1.2 La Fédération de Russie constate avec satisfaction que l'OACI a réalisé d'énormes progrès dans ce domaine au cours des trois dernières années.

1.3 L'approche systémique complète proposée par l'OACI dans la note WP/7 pour la réalisation des audits de supervision de la sécurité dans les États offre de nouvelles possibilités d'améliorer les méthodes de vérification et de réduire les dépenses des États au titre du programme.

2. ANALYSE

2.1 Le projet de résolution figurant dans la note WP/7 prévoit l'élargissement des audits de supervision de la sécurité dans les États afin de couvrir les dispositions liées à la sécurité qui figurent dans toutes les Annexes à la Convention de Chicago qui sont liées à la sécurité.

2.2 La Fédération de Russie appuie une telle démarche pour la mise en œuvre du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP). Il s'agit, à son avis, de la prochaine étape dans l'évolution de l'USOAP en vue de l'établissement de l'état de conformité des États par rapport au niveau de sécurité visé, envisagé notamment dans le futur concept opérationnel d'ATM mondiale adopté par la onzième Conférence de navigation aérienne.

2.2.1 La transition à des audits de vérification des États en fonction d'un niveau de sécurité attribué directement devrait débuter en 2011, à l'issue du cycle d'audits de six ans 2005-2010 qu'il est prévu de mettre en œuvre dans le cadre de l'approche systémique complète de l'USOAP, comme il est indiqué dans la note WP/7.

2.3 L'importance d'une telle transition s'explique par le fait que la sécurité des vols internationaux est tributaire, entre autres facteurs, du niveau de sécurité réalisé dans les différents États qui assurent des services aériens. Si le niveau de sécurité dans ces États est plus ou moins conforme aux niveaux recommandés, la sécurité des services internationaux en sera renforcée. Par contre, si le niveau de sécurité dans les États survolés est inférieur à la moitié du niveau recommandé, le niveau de risques posés aux passagers, et donc aux vols internationaux, sera de 30 % plus élevé que le niveau visé, d'après les résultats d'études.

2.4 Pour assurer une transition efficace aux audits des niveaux de sécurité dans les États, il convient de mener une série d'études, afin de déterminer la conformité des États à un niveau de sécurité donné, au cours d'une période particulière. Il faudrait également mettre au point des méthodes pour vérifier la conformité des États au niveau de sécurité visé et terminer tous les travaux à temps, de préférence en 2010 au plus tard.

2.5 Une fois que l'OACI aura fait la transition vers des audits en fonction d'un niveau-cible de sécurité, ce seront les États eux-mêmes qui réaliseront, à compter de 2010 et avec le concours des représentants des bureaux régionaux de l'OACI, des audits de supervision de la sécurité conformément à l'approche systémique complète, afin de vérifier leur conformité aux SARP liées à la sécurité qui figurent dans les Annexes et autres documents de l'OACI. Des rapports d'audit seront ensuite soumis à l'OACI pour examen et suite à donner.

2.6 Nous estimons qu'une telle évolution du concept futur des audits ne nécessite pas l'addition de fonds supplémentaires pour l'OACI dans ce domaine; par contre, elle permettra à l'Organisation d'obtenir des renseignements complets sur le niveau de sécurité réalisé aux niveaux national, régional et mondial.

3. SUITE RECOMMANDÉE À L'ASSEMBLÉE

3.1 L'Assemblée est invitée :

3.1.1 à prendre note des renseignements présentés dans la section 2 de la présente note;

3.1.2 à appuyer le projet de résolution présenté dans la note WP/7, ainsi que l'ajout du nouveau paragraphe ci-après dans le texte du dispositif, après le paragraphe 10 :

«*Demande* au Secrétaire général d'étudier et d'élaborer, en temps et lieu, les documents nécessaires à la transition vers des audits de la conformité des États au niveau de sécurité recommandé par l'OACI.»

— FIN —